

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

28 juin 2023

**OBJET :**

Rapport annuel du délégataire du  
service public de l'eau potable de  
l'année 2022

N° 2023-038

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Procurations : 3
- Votants : 18



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Grégory Palandre
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne		X	Véronique Moreau
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Frédéric Brigaud

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

### OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la compétence de l'eau potable est exercée par le Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs (SMEHE)

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune membres du SMEHE sont rendus destinataire de rapport annuel,

Considérant que le rapport annuel du délégataire est un document essentiel public d'eau potable, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Considérant que le rapport annuel du délégataire de l'année 2022 a été présenté lors du comité syndical du SMEHE le 5 juin 2023,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND acte du rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable de l'année 2022

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre

